

Investissements RPC Programme d'émission de titres de créance

PRINTEMPS 2021

 **Investissements** ^{RPC}



AVIS IMPORTANTS

- Le présent document a été préparé à titre informatif seulement. Il ne constitue ni une offre ni une sollicitation d'achat ou de souscription de titres. Il ne fait pas non plus partie intégrante d'une pareille offre ou sollicitation. Il ne saurait donc être interprété comme tel. Aucune partie de ce document ne peut servir de fondement à un contrat, un engagement ou une décision de placement, de quelque nature que ce soit. Il ne peut en être autrement même s'il s'agit d'une publication. Aucune garantie, expresse ou implicite, n'est donnée en ce qui a trait à l'impartialité, l'exactitude, l'exhaustivité ou la fiabilité des informations ou des opinions contenues aux présentes, qui ne devraient par ailleurs pas être considérées comme étant d'une fiabilité absolue. Toutes les opinions exprimées dans le présent document peuvent être modifiées sans préavis. Ni l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada (« RPC Investissements ») ni aucune autre personne n'a l'obligation de mettre à jour ou d'actualiser l'information contenue aux présentes.
- Ni les notes émises par CPPIB Capital Inc. (« CPPIB Capital »), le cas échéant, dans le cadre du Programme d'émission de titres de créance décrit dans la présentation ni la garantie s'y rattachant offerte par Investissements RPC n'ont été enregistrées en vertu de la Securities Act édictée aux États-Unis en 1933 et de ses modifications (la « Securities Act ») ou des lois sur les valeurs mobilières adoptées ailleurs. CPPIB Capital n'est pas inscrite et n'a pas l'intention de s'inscrire comme une société de placement en vertu de la Investment Company Act édictée aux États-Unis en 1940 et de ses modifications (la « Investment Company Act »). Les obligations émises dans le cadre du Programme d'émission de titres de créance sont offertes aux États-Unis aux acheteurs institutionnels admissibles seulement (selon la définition de « qualified institutional buyers » donnée à la règle 144A de la Securities Act) qui sont également des acheteurs admissibles (au sens de « qualified purchasers » de la disposition 2(a)(51)(A) de la Investment Company Act) et à l'extérieur des États-Unis à des non-Américains conformément aux dispositions réglementaires prises en vertu de la Securities Act.
- Le présent document, qui est distribué au Royaume-Uni seulement, est destiné : i) aux personnes qui ont de l'expérience professionnelle dans des domaines liés aux placements et qui répondent à la définition d'« investment professionals » donnée au paragraphe 19(5) du Financial Services and Markets Act de 2000 (Financial Promotion) Order de 2005 (le « décret »); ii) aux entités à valeur nette élevée et aux autres personnes à qui il peut être communiqué légalement, compte tenu de l'article 49 du décret; iii) aux personnes à qui il peut autrement être communiqué légalement. Nulle autre personne au Royaume-Uni ne devrait lire ce document, s'y fier ou agir sur la foi de celui-ci. En acceptant ce document, chaque destinataire au Royaume-Uni reconnaît être une personne faisant partie de l'une des catégories mentionnées ci-dessus. Nulle autre personne au Royaume-Uni ne devrait se fier à ce document ou agir sur la foi de celui-ci.

AVIS IMPORTANTS SUITE/...

- Conformément aux lois sur les valeurs mobilières applicables (y compris, mais sans s'y limiter, le règlement européen relatif aux abus de marché), les destinataires du présent document ne doivent pas utiliser l'information qu'il contient pour acquérir ou vendre, ou tenter d'acquérir ou de vendre, pour eux-mêmes ou pour un tiers, directement ou indirectement, des notes tant que l'information n'a pas été rendue publique. Il est également interdit aux destinataires de transmettre les documents à une autre personne hors du cadre de leur travail, de leur profession ou de leur fonction et de recommander, sur la foi de ces documents, l'acquisition ou la vente de notes, ou de prendre des dispositions pour ce faire, tant et aussi longtemps que l'information n'est pas rendue publique. La même obligation s'applique à toute autre personne qui obtient le présent document et sait ou devrait savoir que l'information qu'il contient constitue de l'information privilégiée (selon le champ d'application du règlement européen relatif aux abus de marché et d'autres lois applicables sur les valeurs mobilières).
- Aucune commission des valeurs mobilières ni autorité réglementaire du genre au Canada ne s'est prononcée de quelque façon que ce soit sur la qualité des titres dont il est question aux présentes et n'a non plus passé en revue le présent document, et quiconque donne à entendre le contraire commet une infraction. Les titres qui peuvent être offerts aux présentes ne remplissent pas les conditions requises pour la distribution au public en vertu des lois sur les valeurs mobilières des provinces ou territoires du Canada et ne seront offerts au Canada qu'en conformité avec les dispenses applicables aux placements privés.
- Certains des énoncés de la présentation constituent des « énoncés prospectifs », qui comprennent des énoncés concernant les attentes et les projections de Investissements RPC pour le rendement opérationnel futur et les perspectives commerciales. L'emploi des mots « croire », « estimer », « prévoir », « anticiper », « viser », « estimer », « avoir une incidence » et d'autres expressions de même nature ou encore de verbes au futur et au conditionnel et d'expressions ou variantes semblables permettent de repérer les énoncés prospectifs. En outre, à l'exception des énoncés de faits historiques, tous les énoncés contenus dans la présentation, notamment ceux concernant la situation financière d'Investissements RPC, ses résultats, sa stratégie d'affaires, ses plans et objectifs de gestion des activités futures, y compris les plans et objectifs de développement liés à ses produits et services, constituent des énoncés prospectifs. Les énoncés prospectifs et les autres projections contenues dans la présentation (qu'elles soient établies par nous, par CPPIB Capital ou par un tiers) impliquent des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs qui peuvent faire en sorte que les résultats, le rendement ou les réalisations réels d'Investissements RPC soient considérablement différents de ce qui a été énoncé ou sous-entendu dans ces énoncés prospectifs. Divers facteurs, dont bon nombre sont indépendants de la volonté d'Investissements RPC, peuvent faire en sorte que les résultats réels diffèrent considérablement des résultats attendus dont il est fait état dans les énoncés prospectifs.

L'offre d'Investissements RPC en bref



Aperçu

- L'Office d'investissement du Régime de pensions du Canada (Investissements RPC) est la société d'État fédérale canadienne dont le mandat, dicté par la loi, consiste à investir les cotisations nettes du Régime de pensions du Canada (RPC).
- Tous les employeurs, employés et travailleurs autonomes canadiens, à l'exception de ceux qui se trouvent dans la province de Québec, versent des cotisations obligatoires au RPC.
- Les fonds du RPC investis par Investissements RPC sont complètement séparés de tous les comptes de l'État.
- Les actifs courants de 550,4 milliards de dollars canadiens¹ devraient passer à 3 000 milliards de dollars canadiens² d'ici 2050.

**STANDARD
& POOR'S** AAA

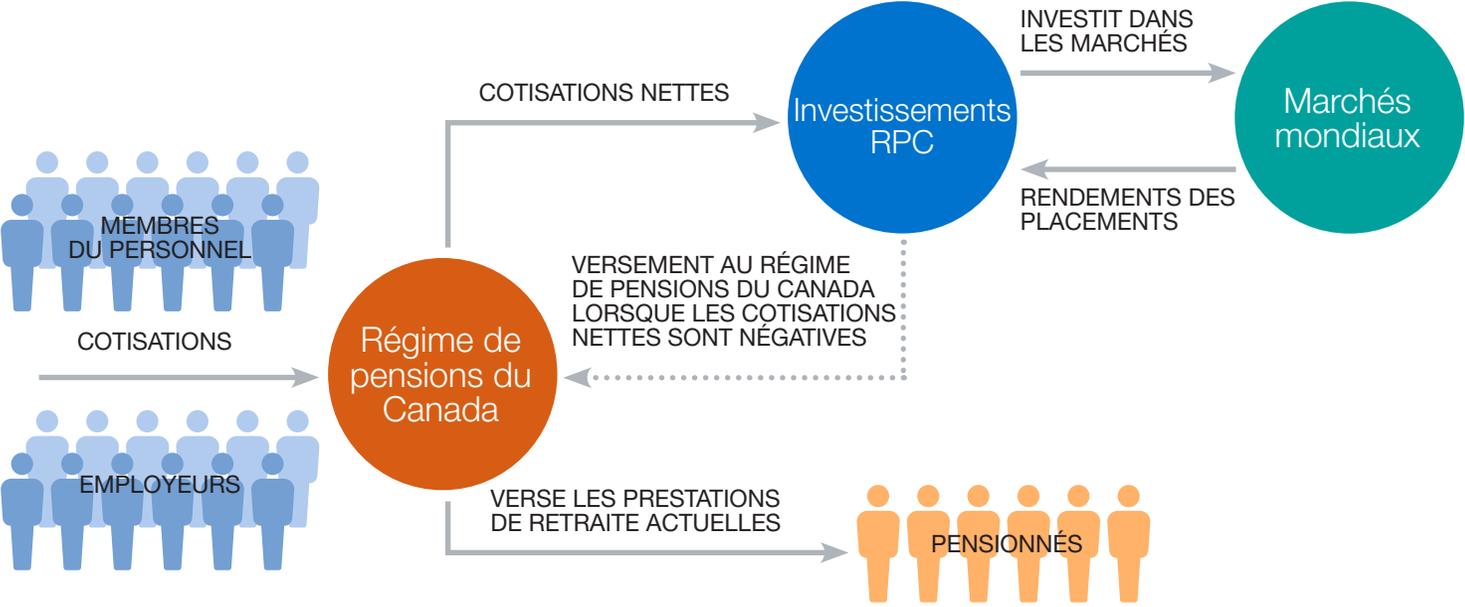
MOODY'S Aaa

DBRS AAA

¹ Le montant de 550,4 milliards de dollars canadiens représente l'actif total réel de la caisse au 31 décembre 2021, selon les résultats du troisième trimestre 2022 d'Investissements RPC.

² Le montant de 3 000 milliards de dollars canadiens représente l'actif total prévu de la caisse selon le 30^e Rapport actuariel du Régime de pensions du Canada.

Relation entre le Régime de pensions du Canada et Investissements RPC



Les cotisations nettes devraient être positives jusqu'en 2046 selon le 30e Rapport actuariel du Régime de pensions du Canada. Veuillez noter que le graphique ci-dessus est une représentation simplifiée de la relation entre le RPC et Investissements RPC.

Actifs détenus minimalement

Le cadre réglementaire stipule ce qui suit :

« *Tout solde créditeur du compte du régime de pensions du Canada qui excède les obligations immédiates du compte est transféré à l'Office* » (Loi sur le RPC, par. 108.1(1)), en veillant à ce que les cotisations au RPC soient prescrites par la loi à être versées à Investissements RPC.

De plus :

« Il ne peut être prélevé sur le Trésor aux termes du paragraphe 108(4) de la Loi sur le RPC aucune somme qui excède le total des éléments suivants :

- a) le solde au crédit du compte du régime de pensions du Canada;*
- b) la juste valeur marchande de l'actif de l'Office moins son passif. » (Loi sur le RPC, par. 108(4)).*

Cette disposition donne aux porteurs de billets l'assurance que Investissements RPC ne peut être tenu de transférer des montants pour capitaliser les prestations du RPC si cela l'empêchait de s'acquitter de toutes ses obligations, y compris celles au titre des billets.

Rapport triennal

- L'actuaire en chef du Canada, un fonctionnaire indépendant du Bureau du surintendant des institutions financières, établit tous les trois ans un rapport exposant les résultats d'une vérification actuarielle du Régime de pensions du Canada fondée sur la situation du compte du régime et les placements de Investissements RPC, y compris le taux de cotisation minimal pour assurer la viabilité du régime. (RPC, art. 115)
- En décembre 2019, dans son rapport triennal le plus récent, le Bureau de l'actuaire en chef a réaffirmé que le RPC, à savoir le RPC de base et le RPC supplémentaire, allait demeurer viable, à ses taux de cotisation actuels prévus par la loi, tout au long de la période de 75 ans visée par le rapport, sur la base d'hypothèses actuarielles reconnues.
- Les gérants de Investissements RPC (les ministres des Finances fédéral et provinciaux) procèdent à l'examen de la situation financière du Régime de pensions du Canada tous les trois ans et peuvent faire des recommandations concernant l'opportunité d'adopter des règlements en vue de modifier les taux de cotisation. (RPC, par. 113.1(1))

Formule de modification

Le Parlement ne peut modifier la Loi sur l'Office d'investissement du Régime de pensions du Canada (la « Loi sur l'OIRPC ») ni adopter de loi qui la modifie, directement ou indirectement, sans l'approbation « d'au moins les deux tiers des provinces incluses, comptant au total les deux tiers au moins de la population de toutes les provinces incluses ». (RPC, par. 114 (4))

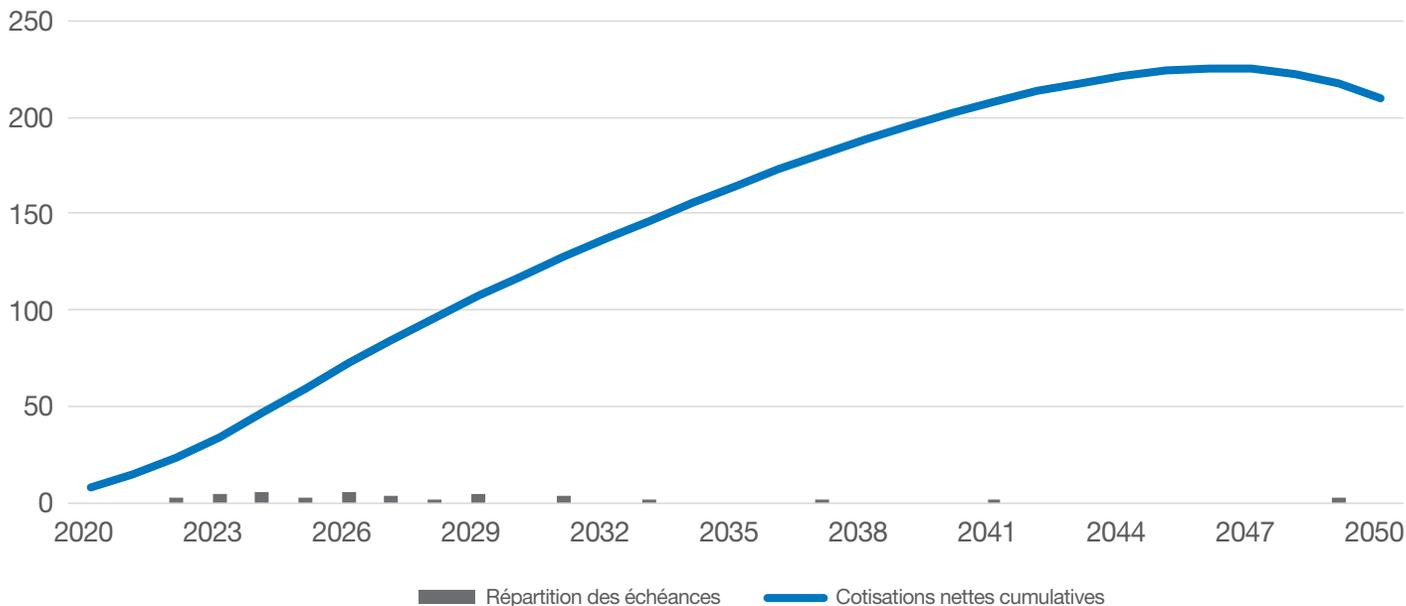
- Telle est la pierre angulaire de la structure juridique d'Investissements RPC.
- Apporter une modification à la loi qui régit Investissements RPC nécessite la coopération des gérants du régime, soit les ministres des Finances fédéral et provinciaux qui supervisent le RPC. Ce processus, qui est plus rigide que la formule de modification de la constitution, nécessite l'accord du gouvernement fédéral et des deux tiers des provinces représentant les deux tiers de la population.
- « L'Office est soustrait à l'application des lois concernant l'insolvabilité ou la liquidation des personnes morales, et **seul le Parlement peut décider sa liquidation.** » (*Loi sur l'OIRPC*, art. 55)
- Appuyé par cette sécurité en ce qui concerne le cadre législatif, Investissements RPC peut investir à long terme.

Viabilité de la caisse



Viabilité des cotisations nettes

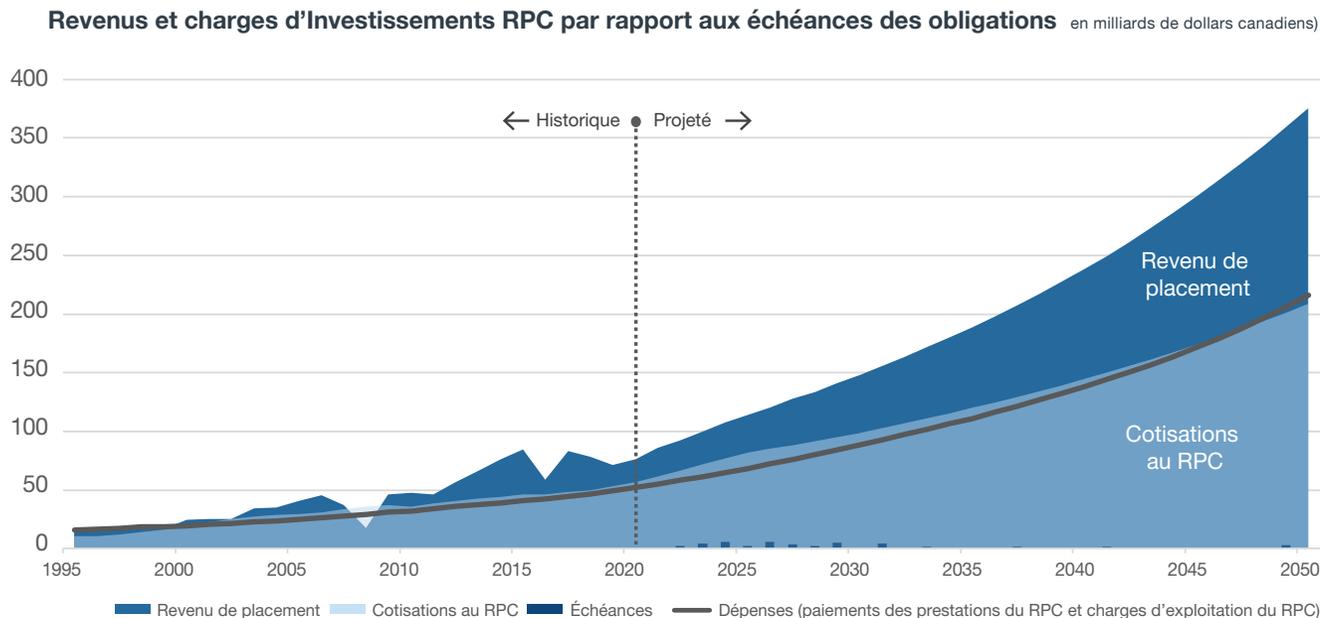
Échéances des obligations d'Investissements RPC par rapport aux cotisations nettes cumulatives (en milliards de dollars canadiens)



Les échéances situées entre 2049 et 2071 sont additionnées et présentées comme un seul point de données en 2049.

Revenus et dépenses de la caisse

- Les cotisations nettes et les rendements de placement prévus devraient continuer de dépasser considérablement les dépenses

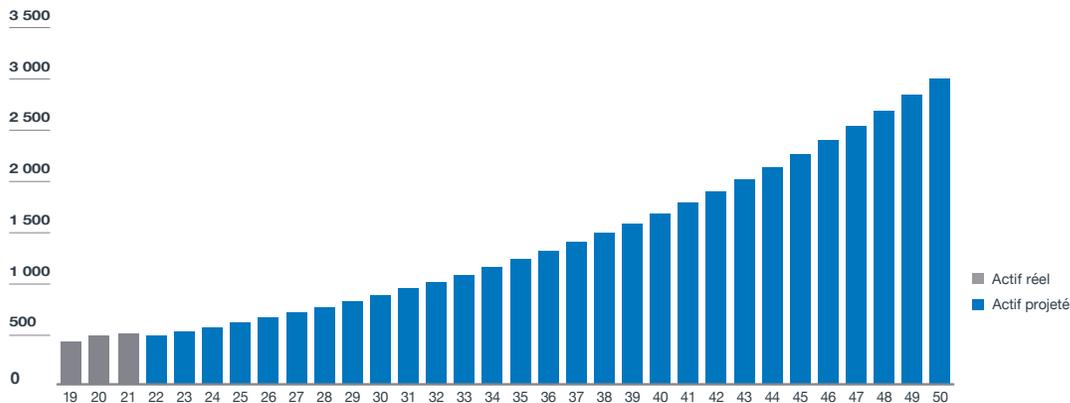


Revenu de placement prévu et cotisations prévues au RPC selon le 30e Rapport actuariel du Régime de pensions du Canada. Les échéances situées entre 2049 et 2071 sont additionnées et présentées comme un seul point de données en 2049.

Actif projeté de la caisse du RPC

- Le graphique ci-dessous illustre les projections combinées de l'actif tirées du 30^e rapport de l'actuaire en chef, qui tient compte des changements futurs sur le plan de la démographie, de l'économie et des environnements de placement. La caisse a deux sources de croissance : les cotisations nettes des participants au RPC et le revenu net tiré des placements.
- Les actifs courants de 550,4 milliards de dollars canadiens¹ devraient passer à 3 000 milliards de dollars canadiens² d'ici 2050.

Projection des actifs de la caisse au 31 décembre (en milliards de dollars canadiens)



¹ Le montant de 550,4 milliards de dollars canadiens représente l'actif total réel de la caisse au 31 décembre 2021, selon les résultats du troisième trimestre 2022 d'Investissements RPC.

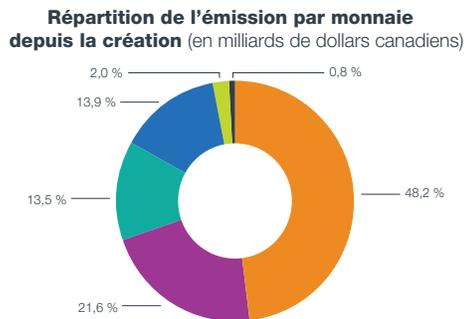
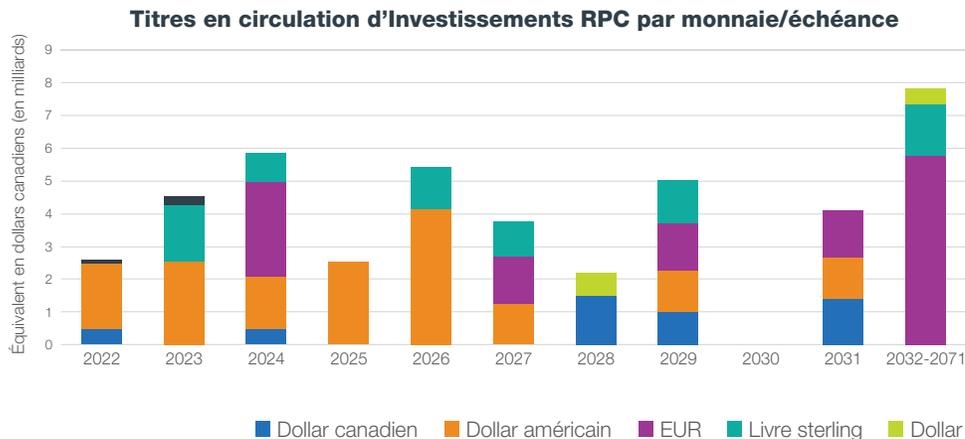
² Le montant de 3 000 milliards de dollars canadiens représente l'actif total prévu de la caisse selon le 30^e Rapport actuariel du Régime de pensions du Canada.

Émission de titres de créance



Programme d'émission de titres de créance à l'échelle mondiale

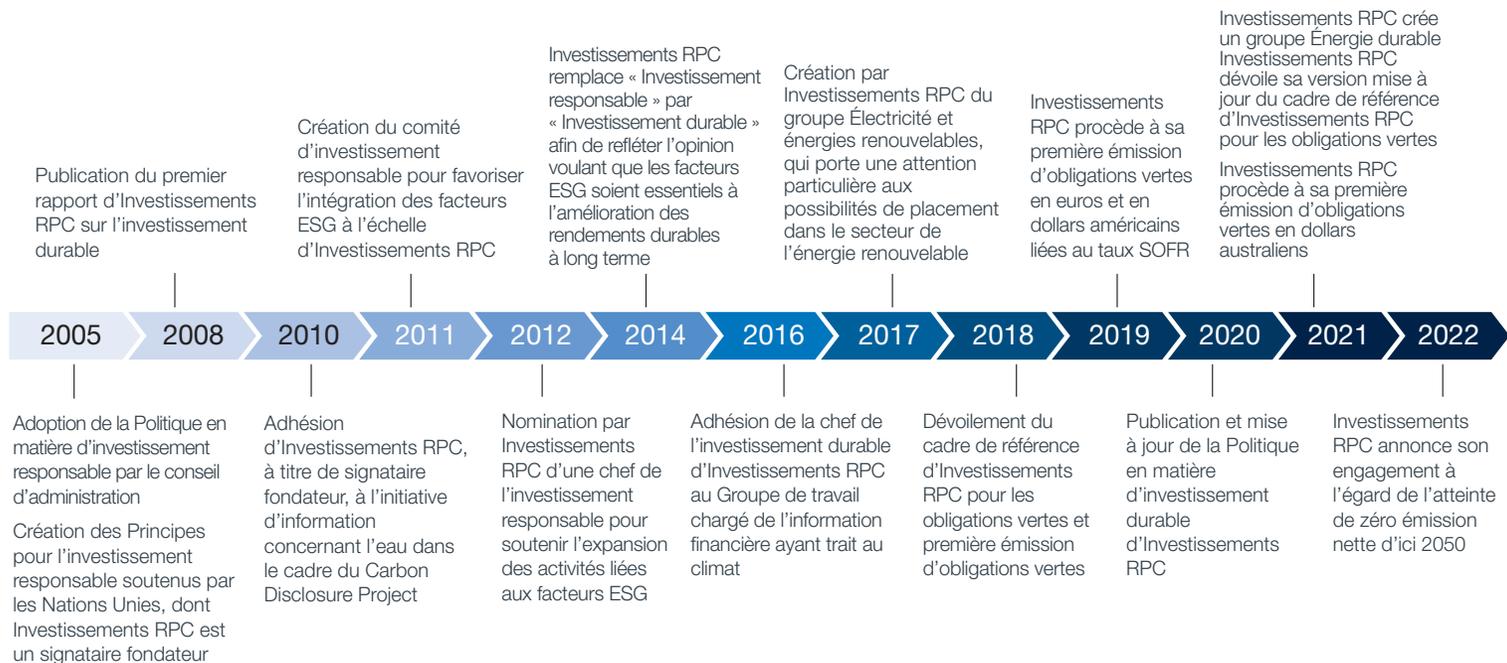
- Investissements RPC est un émetteur sur les marchés des titres de créance depuis 2015, émettant 49 obligations totalisant environ 60 milliards de dollars canadiens (selon le taux de change à la date d'émission).
- Investissements RPC offre un programme multidevise de 50 milliards de dollars canadiens qui comprend le dollar américain, l'euro, la livre sterling, le dollar canadien et le dollar australien, ainsi que plusieurs autres monnaies.



Obligations vertes



Évolution de l'investissement durable chez Investissements RPC



Cadre de référence d'Investissements RPC pour les obligations vertes

Élaboré conformément aux Principes sur les obligations vertes, tels qu'ils ont été définis par l'International Capital Markets Association, ainsi qu'en fonction du deuxième avis formulé par le CICERO

Utilisé pour financer ou refinancer les placements admissibles

Placements admissibles initiaux¹ fondés sur une période rétrospective de 24 mois; possibilité d'engagements futurs à l'égard de ces placements

Placements admissibles

- Énergie renouvelable
- Immeubles écologiques
- Transport propre ou sobre en carbone
- Efficacité énergétique

Transparence et production de rapports

Investissements RPC fournira chaque année des informations sur les placements admissibles réalisés au cours des 12 derniers mois. Un rapport annuel sur l'incidence estimée des obligations vertes sera produit et intégré dans le rapport annuel sur l'investissement durable d'Investissements RPC.

¹ Les placements admissibles comprennent les placements directs dans des sociétés qui tirent la totalité de leurs revenus de l'une ou l'autre de ces catégories (est permise la production théorique de revenus de sources complémentaires [p. ex., des placements du marché monétaire], mais pas du secteur des combustibles fossiles).

Placements de Investissements RPC admissibles aux obligations vertes

Coentreprise avec Votorantim Energia en vue d'investir dans le secteur brésilien de production d'électricité; première acquisition portant sur deux parcs éoliens en activité (déc. 2017)

- Coentreprise destinée à mettre sur pied des projets de promotion de l'énergie au Brésil
- Selon une vérification préalable environnementale de Investissements RPC, les projets d'énergie éolienne ont reçu les attestations, approbations et permis environnementaux nécessaires et leur incidence sur la biodiversité est conforme à toutes les exigences réglementaires

Acquisition d'un portefeuille de six projets canadiens d'exploitation d'énergie éolienne et solaire de NextEra Energy Partners, LP (avril 2018)

- Participation dans un portefeuille de projets d'énergie renouvelable de 396 MW en Ontario
- Vérification préalable sur les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance par Investissements RPC conformément aux Principes pour l'investissement responsable soutenus par les Nations Unies

Acquisition d'une participation de 50 % dans un portefeuille d'immeubles de bureaux de grande qualité auprès d'Oxford en 2016. Le portefeuille est géré par Oxford dans le cadre d'une coentreprise 50/50 et les immeubles sont situés à Calgary et à Toronto.

- Le 111 Richmond est un immeuble de bureaux de catégorie A certifié LEED Platine situé dans le nord-ouest du quartier financier de Toronto
- À Calgary, Centennial Place et Eau Claire Tower sont deux propriétés de catégorie AA développées par Oxford dans la partie nord du cœur du centre-ville, totalisant 1,8 million de pieds carrés

Acquisition de 49 % de la participation d'Enbridge dans certains actifs terrestres pour les énergies renouvelables en Amérique du Nord (mai 2018), deux projets éoliens au large de l'Allemagne (mai 2018) et trois parcs éoliens au large de la France (mai 2018)

- Investissements RPC et Enbridge ont par la suite établi Maple Power, une coentreprise en parts égales visant à développer, à construire et à posséder des parcs éoliens extracôtiers

Acquisition de toutes les actions ordinaires de Pattern Energy Group Inc., une société d'énergie renouvelable, et fusion avec sa plateforme de développement privée affiliée, Pattern Development (mars 2020)

- Portefeuille de 28 projets d'énergie renouvelable en exploitation utilisant une technologie éprouvée de premier ordre
- Capacité nette de 3,4 GW aux États-Unis, au Canada et au Japon et plus de 10 GW dans les projets de développement

Rendement et composition du portefeuille



Rendement – troisième trimestre de l'exercice 2022

Notre stratégie de placement à gestion active et notre méthode novatrice de gestion de portefeuille nous permettent de nous engager à produire le niveau de rendement nécessaire pour assurer la viabilité du RPC pour les générations futures.

13,0 G\$ CA

DE REVENU NET (APRÈS DÉDUCTION DE TOUS LES COÛTS D'INVESTISSEMENTS RPC) DU TROISIÈME TRIMESTRE DE L'EXERCICE 2022

2,4 %

TAUX DE RENDEMENT DU TROISIÈME TRIMESTRE DE L'EXERCICE 2022 (NOMINAL NET)

351,5 G\$ CA

DE REVENU NET CUMULATIF SUR 10 ANS (APRÈS DÉDUCTION DE TOUS LES COÛTS D'INVESTISSEMENTS RPC)

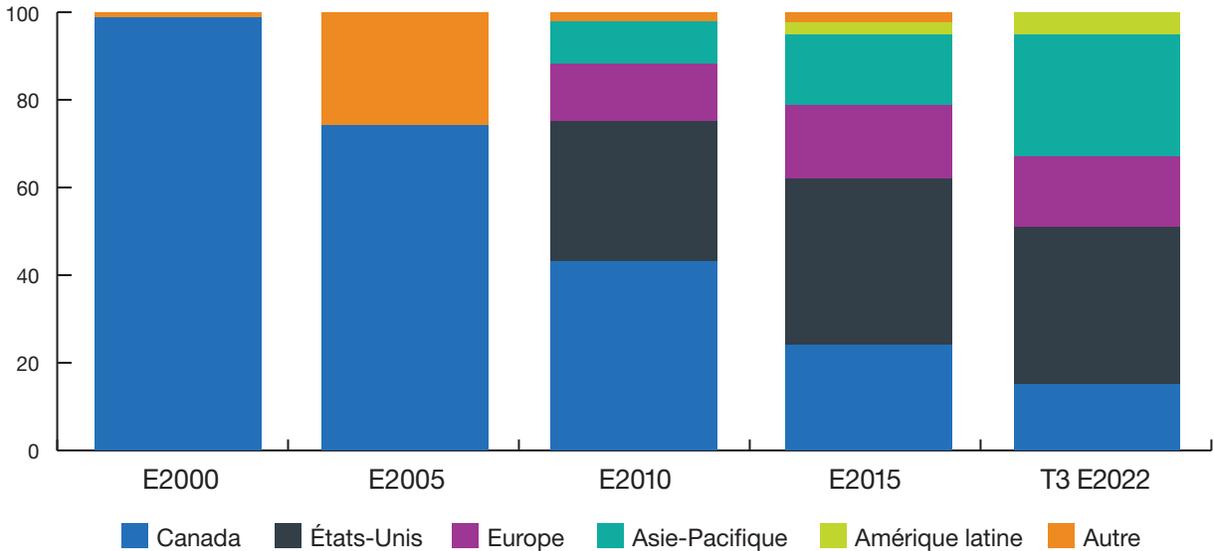
11,7 %

TAUX DE RENDEMENT ANNUALISÉ SUR 5 ANS (NOMINAL NET)

11,6 %

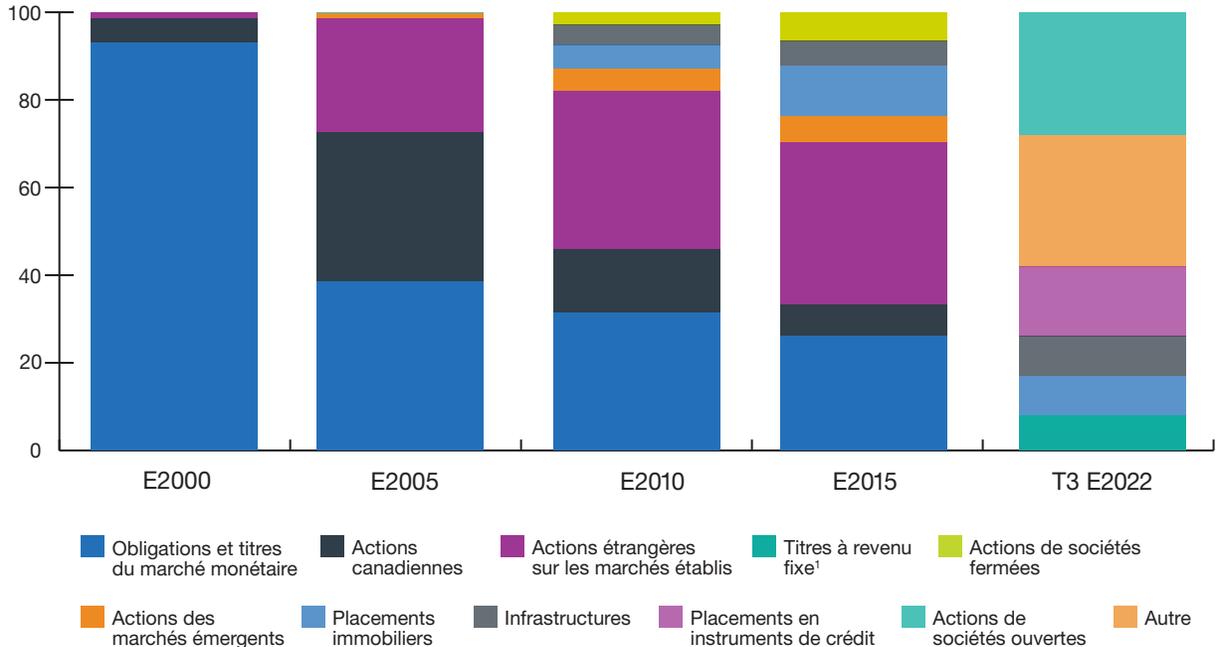
TAUX DE RENDEMENT ANNUALISÉ SUR 10 ANS (NOMINAL NET)

Répartition géographique



La colonne de droite montre la répartition du portefeuille total d'Investissements RPC, au 31 décembre 2021.

Répartition de l'actif



La colonne de droite montre la répartition du portefeuille total d'Investissements RPC, au 31 décembre 2021.

¹ Le total des titres à revenu fixe non rajusté pour les passifs de financement était de 159 milliards de dollars canadiens.

Activités de placement par service – deuxième trimestre de l'exercice 2022

GESTION DE FONDS GLOBALE

Grâce à cette stratégie, les activités de placement débouchent sur un portefeuille global qui optimise le rendement à long terme sans entraîner de risques indus.

Placements nets : **243,5 G\$ CA**

MARCHÉS FINANCIERS ET PLACEMENTS FACTORIELS*

Veille à ce qu'Investissements RPC dispose de la souplesse nécessaire pour accéder efficacement à un large éventail de sources de rendement dans les actions cotées en bourse, les titres à revenu fixe, les devises, les produits de base, les produits dérivés et les fonds gérés à l'externe à l'échelle mondiale.

ACTIF SOUS GESTION* : **49,6 G\$ CA**

ACTIONS À GESTION ACTIVE*

Investit à l'échelle mondiale dans des sociétés ouvertes (ou bientôt ouvertes) au moyen d'actions ordinaires ou de titres liés à des actions, des sociétés fermées, des fonds gérés à l'externe et des titres axés sur des changements structurels à long terme.

ACTIF SOUS GESTION* : **89,8 G\$ CA**

PLACEMENTS EN INSTRUMENTS DE CRÉDIT

Gère les placements en titres de créance publics et privés d'Investissements RPC à l'échelle mondiale, en investissant dans des titres de créance et des actifs comparables à des titres de créance dans l'ensemble de la structure du capital.

Placements nets : **51,9 G\$ CA**

ACTIONS DE SOCIÉTÉS FERMÉES

Investit dans des actions mondiales de sociétés fermées convenant aux grands investisseurs patients et avertis.

Placements nets : **134,8 G\$ CA**

ACTIFS RÉELS

Investit dans les secteurs de l'immobilier, des infrastructures et des énergies renouvelables.

Placements nets : **118,8 G\$ CA**

* La valeur marchande de l'actif géré par les services Marchés financiers et placements factoriels et Actions à gestion active diffère de la valeur de l'actif. Les données sur l'actif sous gestion (ASG), présentées ci-dessus, sont le fruit d'une méthodologie plus indicative de la taille du portefeuille pour certains actifs et permettent une meilleure comparabilité avec les placements en position longue durée uniquement.

Annexe



Principaux liens*

Rendement et viabilité

Principales données financières
<https://www.investissementsrpc.com/fr/the-fund/our-performance>

Résultats trimestriels et annuels
<https://www.investissementsrpc.com/fr/the-fund/our-performance/financial-results>

Rapports actuariels et rapports d'examens spéciaux
<https://www.investissementsrpc.com/fr/the-fund/our-performance/actuary-special-exam-reports>

Viabilité du RPC
<https://www.investissementsrpc.com/fr/the-fund/our-performance>

Rapports de l'actuaire en chef
<https://www.osfi-bsif.gc.ca/fra/oca-bac/ar-ra/cpp-rpc/Pages/default.aspx>

Lois et règlements

Régime de pensions du Canada
<https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/c-8/index.html>

Règlement sur le Régime de pensions du Canada
https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/reglements/C.R.C.%2C_ch._385/index.html

Loi sur l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada
<https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/c-8.3/index.html>

Règlement sur l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada
<https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/reglements/DORS-99-190/page-1.html>

Gouvernance

Indépendance
<https://www.investissementsrpc.com/fr/about-us/governance/independence>

Obligation de rendre des comptes
<https://www.investissementsrpc.com/fr/about-us/governance/accountability>

Conseil d'administration
<https://www.investissementsrpc.com/fr/about-us/governance/board-of-directors>

Politiques
<https://www.investissementsrpc.com/fr/about-us/governance/policy>

Cadre vert

Cadre de référence pour les obligations vertes
<https://cdn2.cppinvestments.com/wp-content/uploads/2021/10/2021-10-14-Revised-Green-Bond-Framework-FINAL-vF-FR.pdf>

Deuxième avis du CICERO(en anglais seulement)
<https://cdn4.cppinvestments.com/wp-content/uploads/2021/10/CICERO-Green-SPO-CPP-Investments-FINAL-14Oct2021.pdf>

Rapport 2021 sur l'investissement durable
<https://cdn3.cppinvestments.com/wp-content/uploads/2021/11/CPPIB-2021ReportonSI-FinalFR.pdf>

Engagement zéro émission nette
<https://www.investissementsrpc.com/fr/the-fund/sustainable-investing#net-zero>

* Ces liens sont fournis à titre informatif seulement et ne sont pas incorporés par renvoi dans cette présentation.

Sélectionner le profil des titres de créance libellés en dollars américains en circulation

	1,25 G\$ US 0,75 % 8 avr. 2022	2 G\$ US 3,125 % 25 sept. 2023	2,5 G\$ US 0,875 % 9 sept. 2026	1 G\$ US 1,25 % 28 janv. 2021																	
Détails	<table border="1"> <tr> <td>Date d'émission</td> <td>2 avr. 2020</td> </tr> <tr> <td>Écart d'émission (par rapport aux mid-swaps)</td> <td>+33</td> </tr> </table>	Date d'émission	2 avr. 2020	Écart d'émission (par rapport aux mid-swaps)	+33	<table border="1"> <tr> <td>Date d'émission</td> <td>18 sept. 2018</td> </tr> <tr> <td>Écart d'émission (par rapport aux mid-swaps)</td> <td>+15</td> </tr> </table>	Date d'émission	18 sept. 2018	Écart d'émission (par rapport aux mid-swaps)	+15	<table border="1"> <tr> <td>Date d'émission</td> <td>9 sept. 2021</td> </tr> <tr> <td>Écart d'émission (par rapport aux mid-swaps)</td> <td>+4</td> </tr> </table>	Date d'émission	9 sept. 2021	Écart d'émission (par rapport aux mid-swaps)	+4	<table border="1"> <tr> <td>Date d'émission</td> <td>28 janv. 2021</td> </tr> <tr> <td>Écart d'émission (par rapport aux mid-swaps)</td> <td>+24</td> </tr> </table>	Date d'émission	28 janv. 2021	Écart d'émission (par rapport aux mid-swaps)	+24	
Date d'émission	2 avr. 2020																				
Écart d'émission (par rapport aux mid-swaps)	+33																				
Date d'émission	18 sept. 2018																				
Écart d'émission (par rapport aux mid-swaps)	+15																				
Date d'émission	9 sept. 2021																				
Écart d'émission (par rapport aux mid-swaps)	+4																				
Date d'émission	28 janv. 2021																				
Écart d'émission (par rapport aux mid-swaps)	+24																				
Par type d'investisseur					<ul style="list-style-type: none"> ■ Gestionnaire d'actifs ■ Trésorerie de la banque/ Banque privée ■ Banque centrale/ Institutions officielles ■ Autre ■ Régimes de retraite/ Assurance 																
Par région					<ul style="list-style-type: none"> ■ États-Unis ■ Asie-Pacifique ■ Canada ■ EMOA ■ Amériques (hors Canada) 																

Sélectionner le profil des titres de créance libellés en euros en circulation

	2 G€ 0,375 % 20 juin 2024	1 G€ 0,05 % 24 fév. 2031	1 G€ 1,5 % 4 mars 2033	1 G€ 0,75 % 15 juill. 2049	
Détails	Date d'émission 13 juin 2017	Date d'émission 24 fév. 2021	Date d'émission 27 fév. 2018	Date d'émission 8 juill. 2019	
	Écart d'émission (par rapport aux mid-swaps) +7	Écart d'émission (par rapport aux mid-swaps) +9	Écart d'émission (par rapport aux mid-swaps) +14	Écart d'émission (par rapport aux mid-swaps) +25	
Par type d'investisseur					<ul style="list-style-type: none"> Gestionnaire d'actifs Trésorerie de la banque/ Banque privée Royaume-Uni/ Institutions officielles Autrer Régimes de retraite/ Assurance
Par région					<ul style="list-style-type: none"> Allemagne France Asie et MO Royaume-Uni Autres pays d'Europe Amériques

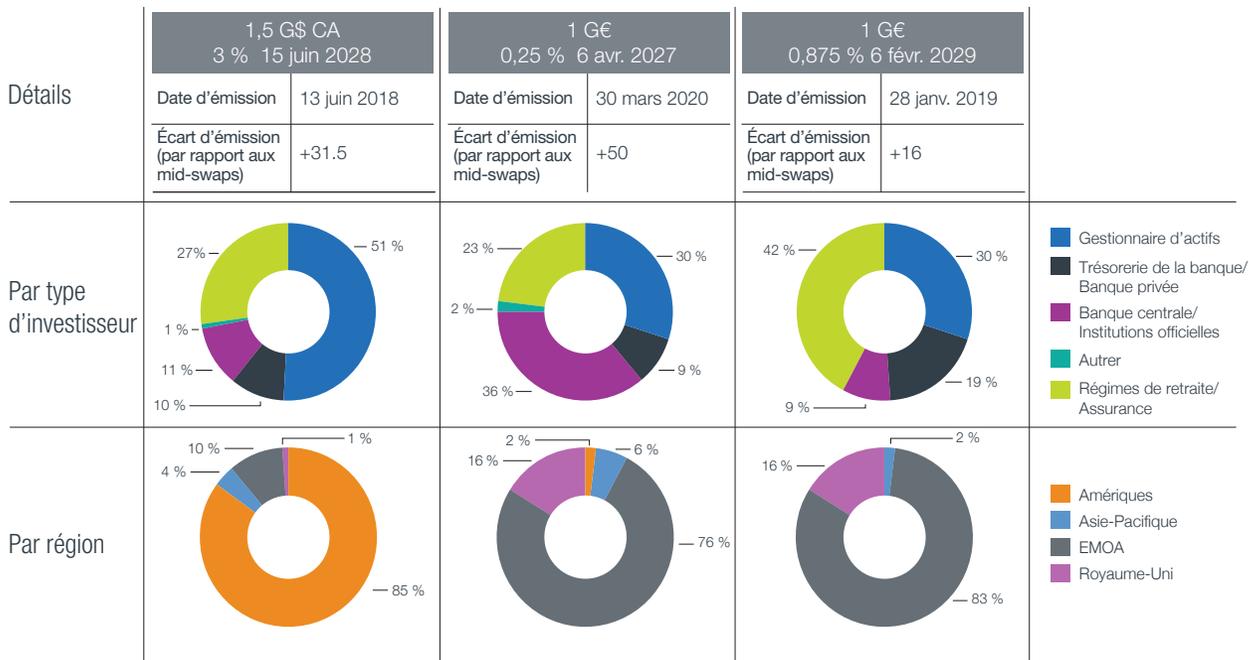
Sélectionner le profil des titres de créance libellés en livres sterling en circulation

	500 M€ 0,875 % 17 déc. 2024	750 M€ Oblig. à taux var. liée au SONIA, 15 juin. 2026	750 M€ 1,125 % 14 déc. 2029	900 M€ 1,625 % 22 oct. 2071																			
Détails	<table border="1"> <tr> <td>Date d'émission</td> <td>20 janv. 2020</td> </tr> <tr> <td>Écart p. r. à UKT (UKT 2,75 % sept. 2024)</td> <td>+50</td> </tr> </table>	Date d'émission	20 janv. 2020	Écart p. r. à UKT (UKT 2,75 % sept. 2024)	+50	<table border="1"> <tr> <td>Date d'émission</td> <td>15 juin 2021</td> </tr> <tr> <td>Écart d'émission (p. r. au SONIA)</td> <td>+20</td> </tr> <tr> <td>Coupon</td> <td>SONIA +125</td> </tr> </table>	Date d'émission	15 juin 2021	Écart d'émission (p. r. au SONIA)	+20	Coupon	SONIA +125	<table border="1"> <tr> <td>Date d'émission</td> <td>20 avr. 2020</td> </tr> <tr> <td>Écart p. r. à UKT (UKT 0,875 % oct. 2029)</td> <td>+90</td> </tr> </table>	Date d'émission	20 avr. 2020	Écart p. r. à UKT (UKT 0,875 % oct. 2029)	+90	<table border="1"> <tr> <td>Date d'émission</td> <td>1^{er} nov. 2021</td> </tr> <tr> <td>Écart p. r. à UKT (UKT 1,625 % oct. 2071)</td> <td>+65</td> </tr> </table>	Date d'émission	1 ^{er} nov. 2021	Écart p. r. à UKT (UKT 1,625 % oct. 2071)	+65	
Date d'émission	20 janv. 2020																						
Écart p. r. à UKT (UKT 2,75 % sept. 2024)	+50																						
Date d'émission	15 juin 2021																						
Écart d'émission (p. r. au SONIA)	+20																						
Coupon	SONIA +125																						
Date d'émission	20 avr. 2020																						
Écart p. r. à UKT (UKT 0,875 % oct. 2029)	+90																						
Date d'émission	1 ^{er} nov. 2021																						
Écart p. r. à UKT (UKT 1,625 % oct. 2071)	+65																						
Par type d'investisseur					<ul style="list-style-type: none"> Gestionnaire d'actifs Trésorerie de la banque/ Banque privée Banque centrale/ Institutions officielles Autrer Régimes de retraite/ Assurance 																		
Par région					<ul style="list-style-type: none"> Amériques Asie-Pacifique EMOA Royaume-Uni 																		

Sélectionner le profil des titres de créance libellés en dollars canadiens en circulation

	1,5 G\$ CA 3 % 15 juin 2028	1 G\$ CA 1,95 % 30 sept. 2029	1,4 G\$ CA 2,25 % 1 ^{er} déc 2031													
Détails	<table border="1"> <tr> <td>Date d'émission</td> <td>15 juin 2018</td> </tr> <tr> <td>Écart de taux (p. r. Can 2 2028-01-06)</td> <td>+71</td> </tr> </table>	Date d'émission	15 juin 2018	Écart de taux (p. r. Can 2 2028-01-06)	+71	<table border="1"> <tr> <td>Date d'émission</td> <td>30 sept. 2019</td> </tr> <tr> <td>Écart de taux (p. r. Can 2,25 2029-01-06)</td> <td>+66</td> </tr> </table>	Date d'émission	30 sept. 2019	Écart de taux (p. r. Can 2,25 2029-01-06)	+66	<table border="1"> <tr> <td>Date d'émission</td> <td>18 janv. 2018</td> </tr> <tr> <td>Écart de taux (p. r. Can 1,5 2031-01-06)</td> <td>+65</td> </tr> </table>	Date d'émission	18 janv. 2018	Écart de taux (p. r. Can 1,5 2031-01-06)	+65	
Date d'émission	15 juin 2018															
Écart de taux (p. r. Can 2 2028-01-06)	+71															
Date d'émission	30 sept. 2019															
Écart de taux (p. r. Can 2,25 2029-01-06)	+66															
Date d'émission	18 janv. 2018															
Écart de taux (p. r. Can 1,5 2031-01-06)	+65															
Par type d'investisseur				<ul style="list-style-type: none"> ■ Gestionnaire d'actifs ■ Trésorerie de la banque/ Banque privée ■ Banque centrale/ Institutions officielles ■ Autre ■ Régimes de retraite/ Assurance 												
Par région				<ul style="list-style-type: none"> ■ Canada ■ États-Unis ■ Asie-Pacifique ■ EMOA ■ Royaume-Uni 												

Sélectionner le profil des obligations vertes en circulation



Indices d'émission de titres de créance

Euro

- Indices Bloomberg
- CITI (FTSE)
- ICE BofA
- Morningstar
- NASDAQ Global Market

Dollar américain

- Indices Bloomberg
- ICE BofA
- Morningstar

Livre sterling

- Indices Bloomberg
- iBoxx
- ICE BofA
- Morningstar
- NASDAQ Global Market

Dollar canadien

- Indices Bloomberg
- CITI (FTSE)
- ICE BofA
- Morningstar
- NASDAQ Global Market

Dollar australien

- ICE BofA

Obligations vertes

- Bloomberg / MSCI
- ICE BofA